



ARCHIPAL

## ASSOCIATION D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DU PAYS D'APT ET DU LUBERON

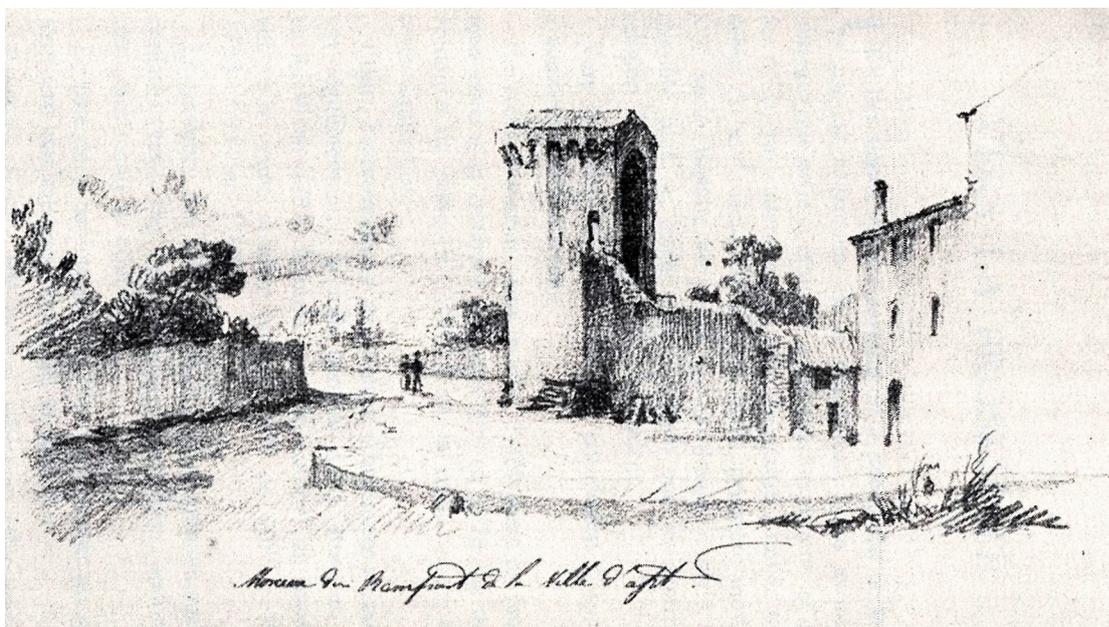
### À TRAVERS LES RUES D'APT LES REMPARTS, TOURS ET PORTES

Globalement, on peut constater que l'occupation des sols, dans le centre ancien d'Apt, est pratiquement calqué sur celui qu'on relève sur les plus anciens plans de la ville (*cf celui de 1779, dont l'original se trouve à la mairie*). On ignore s'il existait des murailles de protection à l'époque antique, du moins on peut le supposer, mais on est pratiquement sûr qu'un rempart a été dressé avant le XI<sup>e</sup> siècle.

Il en reste quelques traces encore dans certaines rues. Par contre, à partir du XIII<sup>e</sup> on en a modifié le tracé, pour l'agrandir et le rendre plus adéquat à la vie de la cité. Les événements tant militaires que sanitaires (invasions, attaques des routiers, peste et autres épidémies) mettaient toute cité un peu importante dans l'obligation de protéger sa population. Quelques vestiges de cette dernière muraille sont encore visibles à gauche de la Porte de Saignon. Dans les Archives communales du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la préoccupation des édiles est constamment portée à l'entretien de l'enceinte et sa surveillance. Les documents sont nombreux dans les registres de délibération des conseils généraux d'Apt (*Archives communales, série BB*) à faire état des travaux



*Vestiges des plus anciens remparts, rue Scudéry*



*Dessin des anciens remparts d'Apt, 1839, musée Arbaud, Aix*

constamment exigés pour maintenir les murailles dans leur fonction de protection, veille que veille. Manifestement, c'était une partie importante des budgets annuels. Une surveillance est maintenue régulièrement pour contrecarrer les projets particuliers de construction tout contre les murailles ou même au-dessus de celles-ci. Certains sont sévèrement amendés pour l'avoir osé. De même, pour maintenir un certain espace entre le mur lui-même et les maisons d'habitation collées les unes aux autres, existait ce qu'on appelle les lices intérieures et extérieures, sortes de couloirs de circulation pour drainer les eaux pluviales, longeant les remparts sur tout le pourtour.



*La tour de l'évêché dans les jardins de la sous-préfecture.*

Au fur et à mesure que la population augmente *intra-muros*, il devient très difficile non seulement de circuler mais aussi de se loger. Les maisons sont certes petites et composées d'immeubles aux étages étroits superposés et exposés au risque d'incendies, d'écroulement etc. La circulation quant à elle est impossible à l'intérieur de la ville, les rues faisant au maximum 2 à 3 m de large ; comment voulez-vous qu'y passe une charrette ? De plus, malgré les réglementations successives depuis le XIV<sup>e</sup>, on continue d'installer des tas de fumier devant les façades des maisons; de véritables cloaques existent partout, empuantissant l'atmosphère et provoquant des maladies de toutes sortes. Les jours de marché, s'ajoutent les tables volantes pour présenter les marchandises, compliquant encore le problème.

Qui dit murailles, dit aussi la possibilité d'y établir des postes de garde donc des **tours** et des **portes** à ouvrir et fermer en fonction des réglementations municipales. Des tours de garde,



au nombre de 21, il ne reste que la Tour de l'évêché et la Tour de l'hôpital, dite la Tour de l'Ho, en raison de sa proximité avec le très ancien hôpital d'Apt, mais nous y reviendrons. La Tour de Siri, la Tour Mourgueti et la Tour de Brandouille ont disparu lorsque les remparts ont été détruits. Quant aux portes, elles sont au nombre de six dont il ne reste que la porte de Saignon à l'est de la ville, tout au bout de la rue Saint-Pierre : la porte de la Bouquerie, le Portalet, la porte Saint-Pierre, la porte de Saignon, la porte Saint-Martin, la porte Neuve.

Certaines portes étaient munies de pont-levis, souvent données à rente à des particuliers. En échange d'une redevance annuelle à la municipalité, le « loueur » faisait payer une taxe à ceux qui voulaient entrer dans Apt pour y commercer ou pour toute autre raison. En période d'épidémie, la chose était beaucoup plus difficile. Depuis 1348 et la grande peste noire, les populations provençales savent pratiquer le confinement. Certes, on a moins de documents que pour celle de 1720, mais on sait que certains officiers montaient une garde sévère pour empêcher d'entrer toute personne suspecte de venir d'une région contaminée. Une seule porte demeurait potentiel-

lement ouverte, toutes les autres étaient condamnées. Et il fallait donner des preuves d'innocuité pour avoir une chance d'obtenir son billet de passage. Néanmoins, du moment qu'il n'y avait guère de jardins potagers dans une ville en surpopulation, il fallait bien que quelques denrées puissent être transportées des terres environnantes à l'intérieur des murailles.

### La porte de Saignon

La porte existante au XIII<sup>e</sup> était dans un état tel qu'il a été décidé en 1823 de la reconstruire dans un style rappelant celui de la Renaissance et de la doter d'un campanile à horloge, encadré de volutes. À droite de la porte, l'hôtel l'Aptoise se situe à l'emplacement de l'ancien octroi de la farine (*cf le plan de 1779*). Une partie des remparts du XIV<sup>e</sup> est visible à gauche de la porte. Les maisons avoisinantes ont conservé le tracé des murailles détruites presque dans leur totalité à partir de 1786 et dans les décennies suivantes pour s'achever vers 1850. Un devis établi en 1786 détaille avec précision le concept des travaux tout au long du Calavon. (*Devis du 12 janvier 1786, archives Archipal, fonds Bruni*).

Le coût de l'entretien des remparts était devenu si onéreux qu'il a semblé plus rationnel de les détruire. Dans les comptes de trésorerie de la ville, durant le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup>, on trouve souvent mention de travaux effectués pour repaver le sol, redresser les murs, solidifier des routes, des travaux auxquels participent des enfants, pour un tarif inférieur à celui des hommes.

Il est vrai que la surpopulation du centre-ville, l'insalubrité des



rues, la difficulté de circulation et de drainage des eaux usées rendait obligatoire cette ouverture sur l'extérieur des lices. Désormais, les rues ont pu être élargies, les charrettes ont circulé un peu plus aisément et se sont créé des quartiers périphériques d'habitation plus salubres et commodes.

Michèle Brun

Bibliographie sélective : Archives communales d'Apt  
Archives Archipal, fonds Bruni—René Bruni, *le temps retrouvé*, manuscrit (archives Archipal)